

## COMMENT S'INSCRIRE à l'atelier « AU PLAISIR DU BOIS » ?

Le quota d'adhérents est fixé aux environs de 120 adhérents ; les Poisatiers sont prioritaires dans la limite des places disponibles.

Pour être inscrit, il faut s'acquitter **d'une adhésion et d'un droit d'usage** (carte 15s ou entrée permanente). Les adhérents sont prioritaires pour se réinscrire pour l'exercice suivant jusqu'à la fermeture estivale de l'atelier.

Les personnes intéressées par une adhésion à l'association Au Plaisir du Bois pour le prochain exercice peuvent passer à l'atelier aux heures d'ouverture pour remplir une feuille de préinscription ; nous les contacterons à la fin de l'exercice en cours si nous avons des places disponibles.

Pour accéder à l'atelier, il faut adhérer à l'association Au Plaisir du Bois et acquitter un droit d'usage (carte de 15 séances ou entrée permanente).

TARIFS pour l'exercice 2022 - 2023		
	Habitants de Poisat	Habitants hors Poisat
<b>Adhésion</b>	<b>30 €</b>	<b>40 €</b>
<b>Carte 15 séances</b>	<b>55 €</b>	<b>70 €</b>
<b>Entrée permanente</b>	<b>140 €</b>	<b>160 €</b>
<b>Sculpteurs, Marqueteurs Bénévoles</b>	<b>60 €</b>	<b>60 €</b>

